



Procès-verbal de la réunion du Bureau du 10 novembre 2017

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
M. Benoit BITEAU
M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime
M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée
M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes
M. Bernard BORDET
M. Marc THEBAULT
Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI
M. Yann HELARY
M. Jean-Claude RICHARD
M. Michel SIMON

Étaient excusés :

M. Christian AIME, M. Bernard BELAUD, Mme Lydie BERNARD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. François BON, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Pierre SERVANT

Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 6 octobre 2017

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 6 octobre 2017 est adopté.

Programme d'actions 2018 : mise en œuvre du programme et demande de subventions

Les membres du Bureau décident d'adopter le programme d'actions, d'un montant prévisionnel de **1.998.533 €**, décliné à travers les 3 grands axes de la charte de PNR et autorisent le Président à solliciter les financements correspondants.

Contrats de Parc triennaux

Sur la période 2018-2020, les Régions Nouvelle-Aquitaine et des Pays de La Loire pourraient s'engager pour les trois prochaines années, sur une participation identique à celle des années précédentes, soit la somme de 630.000 € dont 338.000€ pour le programme d'actions et 292.000€ pour le statutaire

Les membres du Bureau décident d'adopter les principes financiers, établis dans le cadre des Contrats de Parc triennaux 2018-2020, et d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Moyens généraux : Personnel

Organisation des services : création de trois postes (pourvus en interne)

Le Bureau décide de créer trois postes, à compter du 1er décembre 2017 :

- attaché principal, (direction du Service aménagement et cadre de vie),
- technicien principal 1ère classe, (mission du programme Poissons migrateurs)
- adjoint administratif principal 2ème classe (secrétariat de Direction)

Ces postes pourront être pourvus en interne, par avancement de grade.

Complément à la délibération sur les modalités d'octroi de cadeaux au personnel

Par délibération du 30 septembre 2014, le Bureau avait validé le principe d'offrir un cadeau de départ à la retraite, dans la limite de 150 €, aux agents concernés. Le Bureau décide de compléter cette délibération pour l'achat de cadeaux dans le cadre d'un événement familial, à l'occasion d'une naissance ou adoption d'un enfant, dans la limite d'une valeur de 50€.

Agriculture - Environnement

Programme LIFE Baie de l'Aiguillon-site de la Prée Mizottière

- Demande de subvention travaux d'aménagement hydraulique

Dans le cadre de la mise en oeuvre des actions du programme LIFE, le Parc naturel régional du Marais poitevin souhaite engager des travaux de valorisation écologique sur le site de la Prée Mizottière pour un montant de 30.340 € TTC (travaux de restauration d'aménagement hydrauliques sur les prairies de la ferme de la Prée Mizottière, propriété du Conservatoire du Littoral).

Une partie de ces travaux est financée au titre du LIFE ; le Bureau autorise le Président à solliciter l'Etat sur un montant de subvention de 4.000 € pour compléter le financement.

- Convention de groupement de commande avec le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise

Le Bureau autorise le Président à signer une convention de groupement de commandes avec le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise, coordonnateur principal, afin de réaliser des travaux sur le site de la Prée Mizottière, concernant la digue première.

Natura 2000

- Révision du DOCOB

Le document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB), rédigé dans le cadre d'une mission confiée par l'Etat par le Parc, a été validé en décembre 2003 et nécessite une réécriture et une simplification.

Les membres du Bureau décident de valider la signature de la convention avec l'EPMP confiant au Parc la procédure de réécriture du DOCOB.